



## Mariage d'une étrangère et d'un français violence conjugale moral

Par **Charlotte63**, le **21/05/2011** à **11:45**

Bonjour,

Je vous contacte au sujet d'une amie.

Mon amie a rencontré par le biais d'internet un français d'origine algérienne ayant fait le voyage 2 fois jusqu'en Algérie pour la rencontrer. Ils se sont mariés en Algérie et le mariage a été transcrit au consulat français en Algérie. Ensuite, elle est rentrée en France avec un visa de long séjour et elle a fait la demande d'obtention d'une carte. Celle ci est en cours de préparation. Malheureusement, mon amie est victime de violences conjugales d'ordre morale. Son mari menace d'empêcher la délivrance de sa carte de séjour. Quelles solutions pouvaient nous proposer afin qu'elle puisse cesser la vie commune avec son conjoint et tout de même obtenir sa carte de séjour ?

Cordialement

Par **Domil**, le **21/05/2011** à **11:49**

Aucune solution puisqu'il n'y a aucune violence physique. D'après votre propre dire, elle a épousé un homme pour avoir le droit au séjour en France (on n'épouse pas un homme en l'ayant vu 2 fois pour une autre raison) et se retrouve confrontée à une situation dont elle ne pouvait ignorer la possibilité.

Elle a deux choix : rompre ce mariage et retourner dans son pays, ou accepter de devenir une esclave